



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

RASED en difficulté : besoin de transparence

Question écrite n° 35783

Texte de la question

M. Stéphane Peu alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la baisse des moyens alloués aux réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED). Les RASED, composés d'enseignants chargés d'aide à dominante pédagogique (maître E), d'aide à dominante relationnelle (maître G) et de psychologues scolaires, ont pour mission d'accompagner les enfants en difficulté en établissant un suivi personnalisé. Instauré il y a plus de 30 ans, cet outil a pu depuis prouver son efficacité et son utilité dans la lutte contre les difficultés scolaires. Et pourtant, depuis plusieurs années, les communautés éducatives déplorent une diminution progressive des moyens alloués aux RASED, au point de s'interroger sur les velléités du Gouvernement. En effet, aujourd'hui nombre de RASED ne sont plus, faute de moyens, en capacité d'assurer leurs missions correctement. Cette situation est évidemment extrêmement pénalisante pour les élèves en difficulté, mais elle remet surtout en cause l'objectif même de l'école dans le pays, à savoir celui de mener tous les élèves à la maîtrise des connaissances et des compétences inscrites dans les programmes en référence au socle commun. Si les moyens d'enseignement font l'objet d'une dotation globalisée attribuée aux académies, et qu'il appartient à chaque recteur d'organiser les RASED en fonction des besoins des établissements, le ministère de l'éducation nationale se doit d'être transparent sur le sujet. Aussi, il souhaite, d'une part, connaître l'évolution des moyens alloués nationalement aux RASED depuis 2012 - date à laquelle le ministère a cessé de transmettre les données - et, d'autre part, connaître sa position et ses ambitions sur le sujet.

Texte de la réponse

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est l'un des dispositifs qui participe de l'objectif de lutte contre la difficulté scolaire. Le cas échéant, lorsque l'aide aux élèves apportée au quotidien par l'enseignant de la classe s'avère insuffisante, les personnels spécialisés du RASED, dont le travail spécifique est complémentaire de celui mené en classe, peuvent aider à analyser la situation des élèves en difficulté et à construire en équipe des réponses adaptées. Les enseignants disposent ainsi d'éléments leur permettant de mieux adapter leurs pratiques pédagogiques aux besoins de leurs élèves. Les moyens d'enseignement font l'objet d'une dotation globalisée attribuée aux académies. Il appartient au recteur d'académie d'organiser la carte des emplois en fonction des orientations nationales et des spécificités locales (démographie, besoins spécifiques...). Les priorités d'action des personnels du RASED sont définies à partir d'objectifs départementaux fixés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et déclinées localement par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription dans laquelle ils exercent, en fonction des besoins repérés dans les écoles du secteur, notamment par l'analyse des résultats aux évaluations nationales. Entre 2017 et 2020 les moyens alloués aux RASED s'inscrivent dans un mouvement de créations d'emplois global en faveur de l'école inclusive. En effet, à la rentrée scolaire 2020, 350 nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ont été ouvertes dans les écoles et établissements scolaires, dont 85 en ULIS école. Dans le premier degré, 205 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés, dont 53 300 en ULIS école. Sur la période considérée, il convient de noter par ailleurs que le nombre de postes de psychologues scolaires qui était stable connaît une évolution positive depuis la rentrée 2020. De plus, dans le cadre du plan autisme, entre la

rentrée scolaire 2018 et la rentrée scolaire 2022, 270 emplois auront été créés permettant d'ouvrir des unités d'enseignement autisme en maternelle (UEMA) et en élémentaire (UEEA). Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, les RASED sont l'objet d'une attention renouvelée et les DASEN seront encore plus vigilants quant à leur bonne mobilisation.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Peu](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35783

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 janvier 2021](#), page 601

Réponse publiée au JO le : [12 avril 2022](#), page 2400